

LA CONDUITE DES TRANSPALETTES ELECTRIQUES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Réf de l'action : ECF LI30.PR indice 02 du 21/05/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de manipuler des transpalettes électriques en toute sécurité, en conformité avec les prescriptions de la 366 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler un transpalette électrique,
- Permis B souhaité,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Être reconnu apte après une visite médicale auprès d'un médecin du travail.
- Des tests psychotechniques peuvent être requis selon avis du médecin du travail.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

- La technologie des transpalettes,
- Le cadre de mise en œuvre,
- Les mesures de sécurité,
- Les opérations de quai
- Les accidents,
- La législation,
- Projection du film.

Pratique :

- Vérification à la prise de poste,
- Circulation avec et sans charge à l'intérieur et à l'extérieur,
- Les opérations de quai,
- Conduite de précision.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant qualifié ECF,
- Testeur appartenant à un organisme certifié,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Terrain avec aire d'évolution,
- Plusieurs transpalettes électriques (1 ou 2 transpalettes en fonction du nombre de stagiaires),
- Organisation par ateliers pédagogiques,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations séquentielles selon les objectifs pédagogiques,
- Examen pratique chronométré,

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Variable selon les sessions

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 7 heures